

Archives Suisses de Médecine Vétérinaire – Directives pour les autrices et les auteurs

1	Directives éthiques.....	3
1.1	Expérimentation animale	3
1.2	Statut d'auteur	3
1.3	Financement.....	3
2	Directives relatives à la publication.....	4
3	Soumission des manuscrits	4
3.1	Soumission.....	4
3.2	Processus d'expertise	5
3.3	Bon à tirer.....	5
4	Rédaction des manuscrits	5
4.1	Généralités	5
4.2	Première page.....	6
4.3	Résumé	7
4.4	Mots clés	7
5	Chapitres.....	7
5.1	Introduction.....	7
5.2	Matériel et méthodes	7
5.3	Résultats	8
5.4	Conclusion.....	8
5.5	Remerciements	8
6	Littérature.....	8
6.1	Exemple	9
7	Travail de synthèse / review	10
8	Travail original / contribution originale.....	11
9	Rapport succinct / Brief communication	11

10	Cas du mois: Quel est votre diagnostic? / Case of the month: What's your diagnosis?	12
11	Commentaire / lettre à la rédaction	12
12	Tableaux et illustrations.....	13
13	Vidéos	13
14	Droits d'auteur	14
15	Intelligence artificielle (IA)	14

Archives Suisses de Médecine Vétérinaire – Directives pour les autrices et les auteurs

Les Archives Suisses de Médecine Vétérinaire (ASMV) sont l'organe scientifique officiel de la Société des Vétérinaires Suisses (SVS). Cet organe publie chaque mois des articles de synthèse (*reviews*) et des travaux originaux, des rapports de cas, des brèves communications, le cas du mois: Quel est votre diagnostic? et des exposés dans tous les domaines de la médecine vétérinaire et des sciences connexes, en français, allemand, italien et anglais. Tous les manuscrits sont évalués par deux expertes ou experts (*peer reviewed*). L'objectif des ASMV est de promouvoir la science ainsi que la formation postgrade et continue en médecine vétérinaire pour le bien-être des animaux.

1 Directives éthiques

1.1 Expérimentation animale

La SVS s'engage en faveur du bien-être animal. Toute expérience sur les animaux doit être autorisée par les autorités ou les services spécialisés dans l'expérimentation animale, conformément aux dispositions nationales. Les manuscrits soumis doivent contenir une mention correspondante (avec le numéro d'autorisation) de cette autorisation officielle. Le manuscrit doit démontrer l'utilité de l'expérience. Les manuscrits douteux ne seront pas publiés dans les ASMV. Les autrices et les auteurs sont tenus de respecter les lois, accords et dispositions applicables à leur travail.

1.2 Statut d'auteur

Les autrices et les auteurs ne peuvent être cités que s'ils ont (1) participé à la rédaction du manuscrit; (2) apporté une contribution significative à la planification et à la réalisation de l'étude, à la collecte des données utilisées dans l'étude ou à l'analyse et à l'interprétation des données; et (3) lu et approuvé la version soumise du manuscrit, y compris la version révisée et destinée à être publiée. Les trois critères doivent être remplis pour obtenir le statut d'auteur. Chaque autrice ou auteur mentionné doit avoir suffisamment participé à l'étude pour pouvoir la représenter publiquement. La collecte de fonds, la collecte de données ou la supervision générale de l'équipe scientifique ne suffisent pas à elles seules pour obtenir le statut d'auteur.

1.3 Financement

Le financement de l'étude doit être transparent pour les lectrices et les lecteurs et mentionné dans les remerciements. Les conflits d'intérêts, qu'ils soient financiers ou consultatifs, qui pourraient être influencés par la publication du manuscrit doivent être signalés à l'Editor in Chief (EiC) lors de la soumission du manuscrit et mentionnés dans les remerciements. Les autrices et les auteurs sont responsables de veiller à ce que les obligations contractuelles ou

les droits de propriété intellectuelle n'influencent pas les informations contenues dans la publication.

2 Directives relatives à la publication

Les conclusions et les données des études scientifiques publiées doivent être présentées de manière permettre à des scientifiques expérimentés de reproduire et de vérifier les travaux à partir du manuscrit. La base scientifique de l'étude doit être citée à partir de publications originales antérieures.

Les ASMV n'acceptent pas les travaux déjà publiés dans d'autres revues scientifiques. Les exposés, articles internes ou résumés de moins de 250 mots ne sont pas exclus d'une publication dans les ASMV. Il convient toutefois de noter que les tableaux et illustrations ne peuvent pas être repris tels quels. Lors de la soumission de documents protégés par le droit d'auteur, l'autrice ou l'auteur est tenu de céder les droits d'auteur correspondants à la SVS / aux ASMV avant la publication de l'article.

Les manuscrits sollicités sont soumis aux mêmes directives et à la même procédure d'expertise (*peer review*) que les autres manuscrits soumis. L'EiC et les expertes et experts évaluent les manuscrits en vue de leur publication dans les ASMV. Les expertes et experts sont sélectionnés par l'EiC en fonction de leur domaine de spécialisation attesté et de leur compétence scientifique.

3 Soumission des manuscrits

3.1 Soumission

Les manuscrits doivent être soumis en ligne via le «Editorial Manager Submission System» (<http://www.editorialmanager.com/sat/default.aspx>) ou via le lien des ASMV «Déposer un manuscrit» sur le site Internet de la SVS (<https://www.gstsvs.ch/fr/la-svs/revue-professionnelle-asmv/publier-dans-les-asmv>). Aucun frais n'est facturé pour les illustrations en couleur ou le nombre de pages imprimées.

La catégorie du manuscrit (article de synthèse, travail original, rapport de cas, brève communication, cas du mois: Quel est votre diagnostic?, commentaire/lettre à la rédaction) doit être clairement indiquée lors de la soumission ainsi que dans la lettre d'accompagnement. Les manuscrits d'une série doivent être soumis simultanément et déclarés comme une série. L'autrice ou l'auteur correspondant sera informé de la soumission et de l'avancement du processus d'expertise par e-mail avec le numéro du manuscrit.

Afin de garantir un processus d'expertise rapide et optimal, il est nécessaire que les manuscrits soumis soient conformes aux directives destinées aux autrices et aux auteurs. Les manuscrits qui ne respectent pas ces directives seront renvoyés à leur autrice ou leur auteur

correspondant pour correction. Veuillez noter que le fichier PDF final du manuscrit doit être validé par l'autrice ou l'auteur en question.

3.2 Processus d'expertise

L'EiC est responsable de l'évaluation scientifique objective des manuscrits et du bon déroulement du processus d'expertise; il assure la correspondance avec l'autrice ou l'auteur ayant soumis le manuscrit. Dans un délai de 30 jours, les expertes et experts recommandent à l'EiC d'accepter le manuscrit, de l'accepter sous réserve de corrections mineures ou majeures, ou de le refuser. En cas de refus, les expertes ou experts doivent motiver leur position. L'EiC prend la décision d'accepter ou de refuser le manuscrit sur la base de l'expertise et en informe l'autrice ou l'auteur. Les expertes et experts ne doivent pas travailler dans la même institution que les autrices et les auteurs du manuscrit, ni collaborer d'une autre manière avec ces derniers. Si l'EiC consulte des expertes et experts supplémentaires pour évaluer le manuscrit, le processus d'expertise peut prendre plus de temps. Les expertes et experts restent anonymes vis-à-vis des autrices et des auteurs, sauf si une experte ou un expert souhaite qu'il en soit autrement. Afin d'éviter tout malentendu, l'EiC est le seul interlocuteur de l'autrice ou de l'auteur qui a soumis le manuscrit, des expertes et experts ainsi que de l'éditeur/de la maison d'édition.

Avant leur éventuelle publication, les manuscrits soumis sont généralement renvoyés à leur autrice ou leur auteur pour correction. L'autrice ou l'auteur doit renvoyer le manuscrit corrigé et accompagné d'éventuels commentaires aux ASMV dans un délai de 60 jours. Si ce délai expire sans que la correction ait été renvoyée, un nouveau processus d'expertise est lancé.

3.3 Bon à tirer

L'EiC s'efforce de publier les manuscrits acceptés dans les meilleurs délais. Le délai entre la soumission et l'acceptation pour publication dépend du temps nécessaire aux expertises et à la mise en œuvre rapide des corrections par les autrices et les auteurs. L'objectif de l'EiC est de maintenir ce délai à moins de six mois. Une fois le manuscrit accepté par l'EiC, l'Editorial Office se charge de la mise en page et du «bon à tirer». L'adaptation à la mise en page et au style peut entraîner diverses modifications supplémentaires. L'autrice ou l'auteur doit vérifier les modifications éventuellement proposées et peut les refuser en cas de réserves importantes. Il lui incombe de vérifier l'exactitude du «bon à tirer» et de l'approuver. Les modifications doivent être soumises par voie électronique dans le délai imparti (un à sept jours).

4 Rédaction des manuscrits

4.1 Généralités

Les autrices et les auteurs doivent respecter les directives suivantes lors de la soumission d'un manuscrit aux ASMV. Les manuscrits qui ne sont pas formatés conformément à ces spécifications seront rejettés sans être expertisés. La norme applicable est The CSE manual:

scientific style and format for authors, editors, and publishers. 9th ed. Council of Science Editors in cooperation with The University of Chicago Press; 2024.
(<https://doi.org/10.7208/cse9>).

Le manuscrit doit être rédigé en Times New Roman, taille de police 12, avec un alignement à gauche et avec un interligne double. Dans les noms scientifiques, le genre et l'espèce doivent être écrits en italique. Les manuscrits rédigés en français, en allemand, en anglais ou en italien sont acceptés. Les chiffres au début d'une phrase ainsi que les chiffres de un à douze sont écrits en toutes lettres, sauf s'ils précèdent une unité ou un signe mathématique (p. ex. 2 mg / kg, P = 0,01, n = 1/4). Un espace doit être laissé entre le chiffre et l'unité, à l'exception des pourcentages (p. ex. 4 mmol/l, 23 %). Toutes les pages du manuscrit soumis doivent être numérotées en continu dans le coin supérieur droit et toutes les cinq lignes.

Il existe trois tailles de titres différentes dans un manuscrit:

Titre 1

(Introduction, Matériel et méthodes, Résultats, Discussion, Conclusion, Remerciements, Littérature) est aligné à gauche, en taille de police 16, en gras, et apparaît après une ligne vide.

Titre 2

est aligné à gauche, sur une nouvelle ligne, en taille de police 14, en gras

Titre 3

est aligné à gauche, sur une nouvelle ligne, en taille de police 12 et souligné.

La longueur maximale d'une étude originale est de 4000 mots. Les *reviews* peuvent contenir jusqu'à 6000 mots, les rapports de cas 1500 mots et les rapports succincts ainsi que les rubriques «Quel est votre diagnostic?» jusqu'à 1000 mots. Cela comprend tous les titres, mais pas la revue de la littérature.

4.2 Première page

La première page du manuscrit doit être clairement structurée et contenir les informations suivantes, de haut en bas:

Titre du travail dans la langue originale, centré, en taille de police 16, en gras.

Noms des autrices et des auteurs (prénom abrégé), institut ou clinique avec adresse, ainsi que nom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail de la personne responsable de la correspondance. Le tout aligné à gauche, en taille de police 12.

Le titre du manuscrit doit être aussi court que possible et indiquer les principaux résultats ainsi que l'espèce animale.

4.3 Résumé

Le résumé comprend au maximum 250 mots et est rédigé dans la langue originale. Il se trouve sur la deuxième page, après la page de titre. Il doit être cohérent avec les résultats de l'étude et les résumer de manière synthétique. Il doit être explicite et compréhensible par tout le monde, et offrir un bon aperçu du manuscrit. Il doit indiquer les raisons et les objectifs de l'étude, présenter un aperçu des méthodes utilisées et du nombre d'échantillons, mentionner les résultats les plus importants et expliquer leur signification.

Le résumé ne doit contenir ni référence bibliographique, ni tableau, ni image. Il ne doit pas non plus comporter de formules, d'équations ou d'abréviations.

Le résumé d'une brève communication ou d'un article «Quel est votre diagnostic?» doit comporter au maximum 150 mots, respectivement 100 mots.

4.4 Mots-clés

À la fin du résumé, sur une nouvelle ligne, après le titre «Mots clés», sont répertoriés, par ordre alphabétique, jusqu'à six mots clés décrivant l'article. Les mots-clés doivent inclure l'espèce animale, la variable testée la plus importante et le résultat principal. Ils doivent être différents des mots utilisés dans le titre. Ils doivent être séparés par des virgules.

5 Chapitres

5.1 Introduction

Le titre «Introduction» apparaît sur une nouvelle page, après le résumé et les mots-clés. L'introduction doit présenter la littérature existante, justifier la réalisation de l'étude ou souligner l'importance des rapports de cas. La littérature complémentaire doit être mentionnée dans la discussion des résultats.

5.2 Matériel et méthodes

Le titre «Matériel et méthodes» apparaît après une ligne vide suivant l'introduction. Les méthodes doivent être décrites en détail afin que les lectrices et les lecteurs puissent reproduire l'étude. En cas de répétition de techniques comparables, une description succincte

accompagnée d'une référence bibliographique à l'étude originale peut être utilisée. Les méthodes statistiques connues doivent être mentionnées, mais ne doivent pas être décrites en détail.

Lors de la première mention d'un médicament, le nom du fabricant et son adresse sont indiqués entre parenthèses. Exemple: kétamine (Keta-S ad us. vet., Dr. E. Graeub AG, Rehhagstrasse 83, 3018 Berne, Suisse, 5 mg/kg i.m.).

Les études visant à valider des méthodes scientifiques doivent suivre les recommandations de Jensen et Kjelgaard-Hansen de 2006 (Jensen AL, Kjelgaard-Hansen M. Method comparison in the clinical laboratory. *Vet Clin Path.* 2006; 35:276–286, <https://doi.org/10.1111/j.1939-165X.2006.tb00131.x>).

5.3 Résultats

La section «Résultats» présente les résultats de l'étude de manière précise. Des tableaux et des figures peuvent être utilisés, si nécessaire, pour faciliter la compréhension. Le texte doit expliquer les données présentées dans les tableaux sans les répéter inutilement. Les résultats doivent être présentés de manière claire et compréhensible, de façon à ce que les lectrices et les lecteurs puissent les interpréter.

Les résultats statistiques doivent justifier les interprétations et les conclusions tirées de ces résultats.

5.4 Conclusion

La conclusion est souvent déjà intégrée à la discussion. Dans le cadre d'études plus importantes, il peut toutefois être utile de présenter les conclusions significatives qui soutiennent les objectifs de l'étude dans un chapitre séparé intitulé «Conclusion».

5.5 Remerciements

Les personnes ayant contribué ainsi que les soutiens financiers sont mentionnés dans ce chapitre.

6 Littérature

Les références bibliographiques citées doivent refléter l'état actuel des connaissances scientifiques, mais doivent être limitées au strict minimum. Elles sont indiquées à la fin de la phrase, après la ponctuation, sous forme de chiffres en exposant. Plusieurs citations sont classées par ordre chronologique.

La bibliographie doit respecter le style CSE (<https://www.csemanual.org/Tools/CSE-Citation-Quick-Guide.html>). Elle ne contient que les ouvrages mentionnés dans le texte et est classée

par ordre alphabétique selon le nom de la première autrice ou du premier auteur. Si plusieurs publications d'une autrice ou d'un auteur sont citées, les références sont classées par ordre alphabétique selon le deuxième, le troisième et les auteurs suivants; pour les mêmes autrices et auteurs, les publications sont classées par ordre chronologique selon l'année de publication actuelle.

Les noms des revues sont abrégés conformément à la liste officielle des abréviations de la National Library for Medicine. Les numéros de volume ne sont pas indiqués.

Les citations tirées d'ouvrages non publiés (Maier, données non publ.) ou de communications personnelles (Fowler, comm. pers.) sont indiquées entre parenthèses dans le texte, mais ne figurent pas dans la bibliographie. Les travaux cités et acceptés pour publication, mais qui ne sont pas encore publiés, doivent être accompagnés de la mention «(In press)» à la place de l'année de publication dans la bibliographie.

6.1 Exemple

Livre – auteur unique⁵

Chapitre de livre³

Contribution à une conférence⁴

Journal⁷

Article de revue électronique²

Site Internet¹

Thèses/habilitations⁶

^{1.} Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Ordonnance de l'OSAV sur les mesures visant à empêcher la propagation de la fièvre catarrhale ovine. Berne, CH <https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2017/5881.pdf> (accessed 19.11.2017).

^{2.} Jaja IF, Mushonga B, Green E, Muchenje V. Seasonal prevalence, body condition score and risk factors of bovine fasciolosis in South Africa. *Vet. Anim. Sci* 2017: 1-7. <https://doi.org/10.1016/j.vas.2017.06.001> (accessed 19.11.2017).

3. Keller G: Der Winterschlaf beim Bär. Dans: Bergmann I, Stifter A (eds.), Strategie des Überlebens. Gustav Fröhlich Verlag, Basel, CH, 2012: 144-160.
4. Müller TM, Bienert-Zeit A, Hopster K, Rohn K, Kästner SBR: Effect of butorphanol, midazolam or ketamine on romifidine based sedation in horses during standing cheek tooth removal, Proceedings, 5th European congress of veterinary dentistry Dublin, Ireland, 2016 (available from: European Veterinary Dental Society).
5. Quinn PJ, Markey BK, Leonard FC, Fitzpatrick ES, Fanning S, Hartigan P: Veterinary Microbiology and Microbial Disease. Wiley-Blackwell, West-Sussex, UK. 2011.
6. Reich M: Der moderne Tierarzt auf dem Land. Thèse/habilitation: Université de Zurich, 2012.
7. van Spijk JN, Schoster A, Wittenbrink MM, Schmitt S: Étude rétrospective des bactéries pathogènes sur des chevaux hospitalisés (1988–2014) Arch. suisses de méd. vét. 2016: 158(6): 433-442. <https://doi.org/10.17236/sat00069>

7 Travail de synthèse / review

Les travaux de synthèse offrent un résumé détaillé des dernières découvertes scientifiques sur un thème donné. Le format de ces travaux correspond à celui des travaux originaux, mais les titres peuvent varier en fonction du thème.

Limitation

- **Titre:** ≤ 160 caractères
- **Résumé:** ≤ 250 mots
- **Nombre de mots dans le texte:** ≤ 6000 (y compris résumé, introduction, matériel et méthodes, résultats, discussion et remerciements; bibliographie exclue)
- **Références:** ≤ 80
- **Tableaux et illustrations:** Total ≤ 6

8 Travail original / contribution originale

Voir ci-dessus.

Limitation

- **Titre:** ≤ 160 caractères
- **Résumé:** ≤ 250 mots
- **Nombre de mots dans le texte:** ≤ 5000 (y compris résumé, introduction, matériel et méthodes, résultats, discussion et remerciements; bibliographie exclue)
- **Références:** ≤ 50
- **Tableaux et illustrations:** total ≤ 8

9 Rapport succinct / Brief communication

Les rapports succincts décrivent des observations scientifiques importantes et des cas cliniques actuels. Pour qu'une publication de rapports succincts soit justifiée, ceux-ci doivent contenir des informations nouvelles ou actuelles importantes pour le domaine spécialisé de la médecine vétérinaire. Les manuscrits peuvent aborder et expliquer des problèmes actuels liés au diagnostic, au traitement ou à la lutte contre les épizooties, ainsi que des questions juridiques. La qualité de ces manuscrits doit correspondre à celle d'une étude originale, mais ils sont basés sur un cas unique (n=1). La soumission comprend une page de titre identique à celle des études originales, suivie d'une page contenant le résumé succinct (150 mots maximum) et les mots-clés. Le manuscrit est uniquement divisé en rapport de cas ou brève communication et revue de la littérature. Il ne comporte pas de titres, mais le texte est présenté de manière chronologique et comprend une brève introduction, les objectifs, les matériaux et méthodes, une discussion concise et ciblée, ainsi qu'une brève conclusion (sans titres). La longueur du manuscrit ne doit pas dépasser 1500 mots (hors résumé). Trois tableaux ou illustrations au maximum peuvent être joints. La bibliographie citée est limitée à 15 références. Les brèves communications sont également soumises au processus d'expertise.

Limitation

- **Titre:** ≤ 160 caractères
- **Résumé:** ≤ 150 mots

- **Nombre de mots dans le texte:** ≤ 1500 (y compris brève communication et remerciements; bibliographie exclue)
- **Références:** ≤ 15
- **Tableaux et illustrations:** total ≤ 3

10 Cas du mois: Quel est votre diagnostic? / Case of the month: What's your diagnosis?

Les ASMV acceptent également les cas retravaillés qui sont présentés comme des tests de connaissances pour les lectrices et les lecteurs. Ces manuscrits couvrent tous les domaines spécialisés de la médecine vétérinaire. La page de titre contient les mêmes informations que l'étude originale. Sur une nouvelle page, le cas, le problème ou le défi (p. ex. antécédents, diagnostics) doit être résumé sous le titre «Quel est votre diagnostic?» (ou similaire). Après un saut de page, sous le titre «Discussion», figurent des tests supplémentaires ainsi que le diagnostic accompagné d'une brève explication sur la manière dont il a été confirmé. Les tableaux et les illustrations doivent également être identifiés avec la section correspondante. Le manuscrit ne doit pas dépasser 1400 mots et comporter au maximum dix références. À la fin du manuscrit, un bref résumé (100 mots maximum) et des mots-clés doivent être ajoutés. Le cas du mois permet de présenter en détail le processus de traitement.

Limitation

- **Titre:** ≤ 50 caractères
- **Résumé:** ≤ 100 mots
- **Nombre de mots dans le texte:** ≤ 1400 (y compris introduction, description du cas et discussion,
- remerciements et bibliographie exclus)
- **Références:** ≤ 10
- **Tableaux et illustrations:** total ≤ 4, vidéos souhaitées

11 Commentaire / lettre à la rédaction

Un commentaire ou une lettre à la rédaction peut être envoyé pour tous les articles scientifiques publiés dans les ASMV. Le commentaire ou la lettre doit toutefois être rédigé de

manière scientifique et justifié. Les opinions personnelles ne sont pas prises en considération. La longueur est limitée à 500 mots, hors littérature.

Limitation

- **Titre:** ≤ 50 caractères, commentaire ou lettre à la rédaction inclus
- **Résumé:** aucun
- **Nombre de mots dans le texte:** ≤ 500 (hors bibliographie)
- **Références:** ≤ 5
- **Tableaux et illustrations:** max. 1

12 Tableaux et illustrations

Pour la présentation des tableaux, veuillez consulter un numéro actuel des ASMV. Les tableaux et les illustrations doivent être numérotés de manière consécutive avec des chiffres arabes, et les légendes doivent être jointes sur une feuille séparée. Un saut de page doit être inséré entre chaque tableau. Le formatage des titres, des tableaux et des notes de bas de page doit également être effectué en double interligne. Tous les tableaux et illustrations doivent être mentionnés dans le texte (p. ex. Tableau 1). Les légendes des tableaux et des illustrations doivent être explicites afin d'être compréhensibles sans le manuscrit. Il convient d'éviter de présenter les mêmes données à la fois sous forme graphique et sous forme de tableau. Les abréviations utilisées dans le tableau doivent être expliquées dans une note de bas de page à la fin du tableau.

Les légendes des tableaux et des illustrations doivent être insérées après la bibliographie. Les illustrations doivent être de la meilleure qualité possible, fournies sous forme de fichiers graphiques séparés (.jpg, .psd, etc.) et dans la résolution la plus élevée (au moins 320 dpi). Bien qu'une légende soit nécessaire pour les illustrations lors du processus de soumission en ligne, celle-ci doit également être ajoutée après la bibliographie. Les illustrations en couleur peuvent être soumises sans frais supplémentaires. Les points importants des illustrations doivent être signalés par des lettres minuscules (a, b, c, etc.) ou des flèches, puis expliqués dans la légende. Les photomicroographies doivent comporter les agrandissements dans la légende et une échelle dans l'illustration.

13 Vidéos

Les films peuvent également être soumis, mais ne peuvent toutefois être publiés qu'en ligne. La publication imprimée contient un lien vers le site Internet correspondant.

14 Droits d'auteur

L'autrice ou l'auteur confirme et garantit qu'il dispose sans restriction de tous les droits d'auteur sur la contribution, y compris les illustrations et les tableaux, et que celle-ci ne porte atteinte à aucun droit de tiers. L'autrice ou l'auteur accorde à la maison d'édition SVS, sans restriction géographique ou quantitative, le droit exclusif de reproduction et de diffusion ou de représentation immatérielle de la contribution pour la durée légale du droit d'auteur.

15 Intelligence artificielle (IA)

IA générative: tout système qui utilise l'IA pour générer de nouveaux contenus (p. ex. textes, illustrations, références) en réponse à une entrée de l'utilisatrice ou l'utilisateur.

Agent IA: tout système qui utilise l'IA pour évaluer des projets de manière autonome, prendre des décisions et déterminer la marche à suivre, sans ou avec un minimum d'intervention humaine.

Assistant IA: tout système qui utilise l'IA pour vérifier le contenu créé par des autrices et des auteurs (p. ex. vérification de base de la grammaire, de l'orthographe, de la cohérence, du style et de la structure), mais qui ne génère pas de nouveau contenu.

Les ASMV déconseillent de soumettre des manuscrits créés à l'aide d'une IA générative ou d'un agent IA, sauf si ces technologies ont été utilisées dans le cadre d'un projet de recherche formel et ont été divulguées lors du processus de publication. Dans le cas contraire, le manuscrit risque d'être immédiatement refusé.

Si de telles technologies ont été utilisées pour créer du contenu (p. ex. texte, illustrations, références) ou pour aider à la rédaction, à la révision ou à la traduction du manuscrit, les autrices et les auteurs doivent indiquer en détail les utilisations spécifiques dans la section «Délégations».

Si l'IA générative ou des technologies connexes ont été utilisées dans le cadre de la conception formelle ou des méthodes de recherche, les autrices et les auteurs doivent décrire en détail les utilisations spécifiques dans la section «Matériel et méthodes» du texte principal (contenus traités, nom de l'IA, y compris la version et le fabricant). Ils doivent confirmer dans le texte qu'ils assument la responsabilité de l'intégrité des contenus générés.

Un assistant IA peut être utilisé pour effectuer une vérification linguistique du contenu créé par les autrices et les auteurs.